

## Instructions pour compléter le formulaire de transfert de contingent acéricole

- ❶ Inscrire les coordonnées du vendeur/propriétaire (cédant) et celles de l'acheteur/locataire (cessionnaire). Si l'acheteur/locataire n'a pas déjà un contingent, il n'a pas de numéro FPAQ (numéro de producteur acéricole). Nous allons lui créer un dossier à la Fédération et lui donner un numéro de producteur avec le transfert.
- ❷ Cocher le type de transaction.
- ❸ Inscrire le nom du cadastre et le numéro des lots concernés par le transfert. Vous pouvez vous référer au certificat de contingent du vendeur/propriétaire.
- ❹ Inscrire le nombre d'entailles et le contingent transféré. Pour le contingent transféré, inscrire une quantité en livres ou un pourcentage. Exemple, pour une vente complète de l'érablière : 100%.
- ❺ Compléter la date de transaction pour une vente OU celle du début du bail pour une location.
- ↪ Compléter si nécessaire.
- ❷ À signer par le vendeur/propriétaire (cédant), par l'acheteur/locataire (cessionnaire) et par un témoin.
- ❸ Selon le cas, joindre le document à la demande de transfert, voir page suivante.



Maison de l'UPA  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 525  
Longueuil (Québec) J4H 4G5  
Tél. : 450 679-7021 - Sans frais : 1 855-679-7021  
Télécopieur : 450 679-0139  
Courriel : fpaq.producteurs@upa.qc.ca  
Site Internet : fpaq.ca

Mise à jour : février 2017

<b>FORMULAIRE DE TRANSFERT DE CONTINGENT ACERICOLE</b>	
<b>CÉDANT</b> (vendeur d'un lot, locataire, locataire ou vendeur d'eau)	<b>CESSIONNAIRE</b> (Acheteur, locataire, locataire ou acheteur d'eau)
Nom _____	Nom _____
Adresse _____	Adresse _____
Ville _____	Ville _____
Code postal _____	Code postal _____
Téléphone _____	Téléphone _____
N° FPAQ _____	N° FPAQ _____
<b>❷</b> → <b>CONTINGENT ACÉRICOLE TRANSIGÉ</b> Vente d'un lot <input type="checkbox"/> Début d'une location <input type="checkbox"/> Fin d'une location <input type="checkbox"/> Vente d'eau <input type="checkbox"/>	
<b>❸</b> → Paroisse cadastrale _____ Lots concernés _____	
<b>❹</b> → Nombre d'entailles concernées _____ * Contingent intérimaire transigé _____ Livres 100 % en livres <small>Sauf circonstances exceptionnelles devant être expliquées à la satisfaction de la Fédération, la Fédération transfère le contingent que ce soit à la fin d'un bail ou lors d'une vente, au prorata du nombre total d'entailles exploitées par le cédant.</small>	
<b>❺</b> → Date de transaction sur l'acte de vente notarié _____ Date de début et fin du bail pour les locations et les ventes d'eau _____	
S'il y avait des inventaires de sirop entreposés à la FPAQ, veuillez indiquer qui sera le propriétaire de ces inventaires en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 _____ Note : Les transferts de contingents sont effectifs seulement si les lots indiqués au transfert sont exploités.	
Fait à _____ le _____ 20____	
<b>❷</b> → Je déclare avoir pris connaissance du règlement sur les contingents et déclare m'y conformer.	
Signature du cédant _____	Signature du cessionnaire _____
_____	Signature du témoin _____

### RÉSERVÉ À LA FPAQ : CONFIRMATION DU TRANSFERT D'UN CONTINGENT ACÉRICOLE

La Fédération accepte de transférer un contingent acéricole du n° FPAQ \_\_\_\_\_ au n° FPAQ \_\_\_\_\_  
 Le volume de contingent transféré au n° FPAQ \_\_\_\_\_ entre en vigueur le \_\_\_\_\_ et sera de \_\_\_\_\_ livres.  
 Remarques \_\_\_\_\_

Signature du représentant de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec

Date d'acceptation du transfert

---

## Documents à joindre à votre demande de transfert

---

**Selon la transaction effectuée** (vente, location, etc.), en plus du formulaire de transfert de contingent complété, **vous devrez fournir à la Fédération certains documents dont voici la liste :**

→ Pour une **vente/achat d'érablière** :

- le formulaire de transfert, complété et signé par le vendeur/propriétaire (cédant) et par l'acheteur/locataire (cessionnaire).
- une copie de l'acte de vente notarié.

→ Pour une **vente/achat d'eau d'érable** :

- le formulaire de transfert, complété et signé par le vendeur/propriétaire (cédant) et par l'acheteur/locataire (cessionnaire).

→ Pour un **début de location** :

- le formulaire de transfert, complété et signé par le vendeur/propriétaire (cédant) et par l'acheteur/locataire (cessionnaire).
- un bail entre les 2 producteurs (il n'est pas obligatoire de fournir un bail notarié),
- si le lot concerné n'est pas inscrit sur le certificat du propriétaire, il nous faut une copie de l'acte notarié de l'achat de ce lot ou bien un compte de taxes nous prouvant qui est le propriétaire de ce lot afin de pouvoir l'ajouter à nos dossiers.

→ Pour une **fin de location** :

- le formulaire de transfert, complété et signé par le vendeur/propriétaire (cédant) et par l'acheteur/locataire (cessionnaire).

---

## Comment retourner votre formulaire de transfert de contingent

---

→ Par **courrier** à l'adresse de la Fédération :

Fédération des Producteurs Acéricoles du Québec  
555 boulevard Roland-Therrien, bureau 525  
LONGUEUIL, J4H 4G5

→ Par **télécopieur** au numéro : 450 679-0139

→ Par **courriel** à l'adresse : [fpaq.producteurs@upa.qc.ca](mailto:fpaq.producteurs@upa.qc.ca)

---

Pour informations, vous pouvez consulter le *règlement sur le contingentement de la production et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec* à l'adresse internet suivante :

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M\\_35\\_1/M35\\_1R9\\_HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_35_1/M35_1R9_HTM)

**Pour toutes autres informations, nous contacter au numéro sans frais : 1 855 679-7021**

## FORMULAIRE DE TRANSFERT DE CONTINGENT ACÉRICOLE

**CÉDANT** (Vendeur d'un lot, locateur, locataire ou vendeur d'eau)

**CESSIONNAIRE** (Acheteur, locataire, locateur ou acheteur d'eau)

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
N° FPAQ \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
N° FPAQ \_\_\_\_\_

**CONTINGENT ACÉRICOLE TRANSIGÉ** Vente d'un lot  Début d'une location  Fin d'une location  Vente d'eau

Paroisse cadastrale \_\_\_\_\_  
Lots concernés \_\_\_\_\_  
Nombre d'entailles concernées \_\_\_\_\_  
Contingent intérimaire transigé \_\_\_\_\_ livres  Joindre une copie du certificat  
100 % en livres \* \_\_\_\_\_

\* Sauf circonstances exceptionnelles devant être expliquées à la satisfaction de la Fédération, la Fédération transfère le contingent, que ce soit à la fin d'un bail ou lors d'une vente, au prorata du nombre total d'entailles exploitées par le cédant.

Date de transaction sur l'acte de vente notarié \_\_\_\_\_  Joindre une copie de l'acte notarié  
Date de début et fin du bail pour les locations et les ventes d'eau \_\_\_\_\_  Joindre une copie du bail

S'il y avait des inventaires de sirop entreposés à la FPAQ, Nom du propriétaire (entreprise) :  
veuillez indiquer qui sera le propriétaire de ces inventaires en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 \_\_\_\_\_

**Note** : Les transferts de contingents sont effectifs seulement si les lots indiqués au transfert sont exploités.

**Lors d'une vente, le cessionnaire doit fournir un plan à jour de l'érablière avec un contour GPS ainsi qu'un inventaire forestier évaluant le nombre d'entailles exploitées sur cette érablière**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement sur les contingentements et déclare m'y conformer.

Signature du cédant : \_\_\_\_\_ Signature du cessionnaire : \_\_\_\_\_  
Signature du témoin : \_\_\_\_\_

### RÉSERVÉ À LA FPAQ : CONFIRMATION DU TRANSFERT D'UN CONTINGENT ACÉRICOLE

La Fédération accepte de transférer un contingent acéricole du n° FPAQ \_\_\_\_\_ au n° FPAQ \_\_\_\_\_.  
Le volume de contingent transféré au n° FPAQ \_\_\_\_\_ entre en vigueur le \_\_\_\_\_ et sera de \_\_\_\_\_ livres.  
Remarques : \_\_\_\_\_